

SOU DES ECOLES LAIQUES DE MONTSEVEROUX

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Régie par la loi de 1901.

Enregistrée sous le n° 0383000420

Année 2016-2017

Article 1^{er}: En dehors des réunions du conseil d'administration, il est organisé des séances de travail où tous les parents d'élèves sont convoqués. Leur cadence varie en fonction des besoins de l'association.

Les décisions sont prises en conseil d'administration.

Article 2: Relations entre Sou des Ecoles, Coopérative scolaire et équipe enseignante :

- A. **Cotisations:** la cotisation annuelle du Sou des Ecoles est fixée à 13.00€ par famille. Ne pas confondre avec la cotisation de la Coopérative scolaire.
- B. **Projets pédagogiques:** Les projets pédagogiques et leur financement sont du ressort de l'équipe enseignante. Le Sou des Ecoles fixe librement sa participation à ces projets.
- C. **Activités sportives:** Le financement des déplacements nécessaires à la pratique des activités sportives est assuré par le Sou des Ecoles.
- D. **Subvention:** Le Sou des Ecoles verse une subvention annuelle à la Coopérative scolaire.

Article 3 : Le présent règlement intérieur est remis en deux exemplaires aux parents d'élèves. L'un des deux, dûment signé, doit être impérativement rendu à l'une des co-présidentes.

NOM DE LA FAMILLE :

Les Parents,

Les Coprésidentes.

Ci-joint la somme de 13.00€ en règlement de la cotisation au Sou des Ecoles.

Mode de règlement :

- Chèque à l'ordre du Sou des Ecoles de Montseveroux.
- Espèces (à remettre uniquement en mains propres à un membre du bureau du Sou)

NOM DE LA FAMILLE :

Adresse mail :

MERCI DE NOUS RAPPORTER UN EXEMPLAIRE SIGNE DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR AVEC LA COTISATION DANS LA BOITE AUX LETTRES DU SOU OU A UN MEMBRE DU BUREAU. EN ECHANGE, NOUS VOUS REMETTRONS UNE CARTE D'ADHERENT.